

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

502025

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers votants : 12

Le treize Novembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 31 Octobre 2025

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués-BASSOT Christine -- CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique - BELOT Jean-Luc - CUISSET Betty

Etaient excusé : GUICHERD Cyril qui a donné pouvoir à GAUME Marie-Françoise
NERON Sylvie qui a donné pouvoir à NERON Pascal
PROVOST Eric qui a donné pouvoir ALLEGRE Jean Marc

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET : REGLEMENT POUR POUVOIR PRETENDRE A UNE SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle la délibération au conseil municipal la délibération en date du 08 Octobre 2015 concernant le règlement pour pouvoir prétendre à une subvention de la commune pour les associations.

La commission « Vie Associative » propose de revoir ce règlement et plus précisément les critères d'attribution :

- Le nombre d'adhérents (adultes et moins de 18 ans/habitant ou non sur la commune)
- Description du projet associatif et des actions prévisionnelles,
- Le nombre et la qualification des bénévoles diplômés par les fédérations participant à l'encadrement,
- Le nombre et la qualification de prestataire participant à l'encadrement,
- L'affiliation à une fédération nationale,
- L'organisation de manifestation d'intérêt communal (culture, patrimoine...) à but non lucratif

Monsieur GUICHERD donne lecture du projet de ce règlement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé, et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le nouveau règlement pour pouvoir prétendre à une subvention de la commune pour les associations.
- Dit que celui-ci entrera en vigueur dès cette année 2025.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 13 Novembre 2025
Le Maire,
GAUME Marie Françoise

